

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

Bellot

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 27 avril 2012	prescrite le :
arrêtée le : 7 mai 2015	arrêtée le :
approuvée le : 8 juillet 2016	approuvée le :
modifiée le :	modifiée les :
arrêtée le :	révision simplifiée le :
approuvée le :	mise à jour le :

PIECE N° 5.A

LISTE DES
EMPLACEMENTS
RESERVES

VU pour être annexé à la délibération du :
8 juillet 2016

agence d'aménagement et d'urbanisme



1601 emprises, rue Marchevant 77250 ECHELLES
Tel.: 01.60.70.25.08, Fax.: 01.60.70.29.20

COMMUNE DE BELLOT
PLAN LOCAL D'URBANISME
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Les emplacements réservés du présent du P.L.U. sont les suivants :

numéro	bénéficiaire	superficie approchée en mètres carrés	destination
1	Commune	-----	Emplacement réservé supprimé.
2	Commune	3 200	Aménagement d'une aire de stationnement à proximité des équipements sportifs.
3	Commune	1 500	Aménagement d'espaces verts récréatifs, parc public aménagé et stationnement.
4	Commune	80	Accès au réservoir.
5	Commune	524	<i>Supprimé après l'enquête publique</i>
6	Commune	400	Emplacement bâche à incendie Retourneloup.
7	Commune	400	Emplacement bâche à incendie Doucy aval
8	Commune	400	Emplacement bâche à incendie Saincy
9	Commune	400	Emplacement bâche à incendie La Farrière
10	Commune	400	Emplacement bâche à incendie Champ Martin